

Rapport d'assurance limitée

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport d'assurance limitée du vérificateur indépendant portant sur une sélection d'informations consolidées dans le rapport de durabilité de la société GEODIS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

A la Présidente du Directoire,

En tant que vérificateur indépendant, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations ESG consolidées établies volontairement par la société GEODIS (ci-après « l'Entité »), au regard du référentiel de l'Entité dont un résumé figure dans la note méthodologique du rapport de durabilité (ci-après le « Référentiel ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »).

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement

Responsabilité de l'Entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Norme professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information* publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité d'états financiers. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons notamment mis en œuvre les procédures suivantes :

- prendre connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations, étant précisé que nos travaux n'ont pas vocation à formuler une conclusion sur le contrôle interne ;
- apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'Entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécier si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel ;
- contrôler que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- sélectionner, sur la base de notre jugement professionnel, les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à apprécier la cohérence de leurs évolutions et demander à la direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à examiner l'application des méthodes de calcul et des hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pris connaissance des hypothèses, des méthodes de calcul et des données utilisées pour les estimations, par entretien avec la direction. Nous avons apprécié le caractère approprié et l'application de ces méthodes ainsi que des hypothèses et données utilisées ;

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives.
- apprécier la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Le Vérificateur Indépendant
EY & Associés

Arthur Angelier
Associé Développement Durable

Annexe 1 : Liste des indicateurs vérifiés

Indicateurs environnementaux

- Consommation de gaz naturel des bâtiments (en kWh)
 - Consommation de gaz naturel des engins de manutention (en kWh)
 - Consommation d'électricité des bâtiments (en kWh)
 - Consommation d'énergie des bâtiments par mètre carré (en kWh/m²)
 - Consommation de carburant de la flotte de véhicules (en litres)
 - Consommation de gaz naturel liquéfié de la flotte de véhicules (en kWh)
 - Consommation de gaz naturel comprimé de la flotte de véhicules (en kWh)
 - Consommation de B100 de la flotte de véhicules (en litres)
 - Consommation de HVO de la flotte de véhicules (en litres)
 - Consommation d'électricité de la flotte de véhicules (en kWh)
 - Part de véhicules à énergie alternative (en %)
 - Consommation de diesel des véhicules de fonction (en litres)
 - Consommation d'essence des véhicules de fonction (en litres)
 - Consommation de kérosène (en litres)
 - Emissions de gaz à effet de serre – *Scope 1* (en tonnes de CO₂ équivalent)
 - Emissions de gaz à effet de serre – *Scope 2* location based (en tonnes de CO₂ équivalent)
 - Emissions de gaz à effet de serre – *Scope 2* market based (en tonnes de CO₂ équivalent)
 - Emissions de gaz à effet de serre – *Scope 3.4* transport de marchandises amont sous-traité (en tonnes de CO₂ équivalent)
 - Quantité totale de déchets (en tonnes)
 - Quantité totale de déchets dangereux (en tonnes)
 - Quantité totale de déchets valorisés (en tonnes)
 - Quantité totale de déchets éliminés (en tonnes)
-

Indicateurs sociaux

- Nombre d'employés (en effectifs)
 - Nombre d'employés (en équivalents-temps-plein)
 - Nombre de femmes au sein des effectifs (en effectifs)
 - Nombre d'hommes au sein des effectifs (en effectifs)
 - Part de femmes (en pourcentage des effectifs)
 - Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise (en effectifs)
 - Part des personnes ayant déclaré un handicap parmi les employés (en pourcentage)
 - Répartition des employés par genre au sein du *TopEx* (en effectifs)
 - Part des femmes au sein du *TopEx* (en pourcentage des effectifs)
 - Nombre d'employés de moins de 30 ans (en effectifs)
 - Nombre d'employés entre 30 et 50 ans (en effectifs)
 - Nombre d'employés de plus de 50 ans (en effectifs)
 - Nombre d'heures travaillées (en heures)
 - Nombre d'accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt (en nombre)
 - Nombre de jours perdus liés à des accidents du travail (en jours)
 - Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (ratio)
 - Taux de gravité (ratio)
 - Nombre de décès liés à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles parmi les employés (en nombre)
 - Part de salariés couverts par un système de gestion de la santé-sécurité (en pourcentage)
-

Autres indicateurs

- Part de fournisseurs stratégiques évalués EcoVadis (en pourcentage)
-